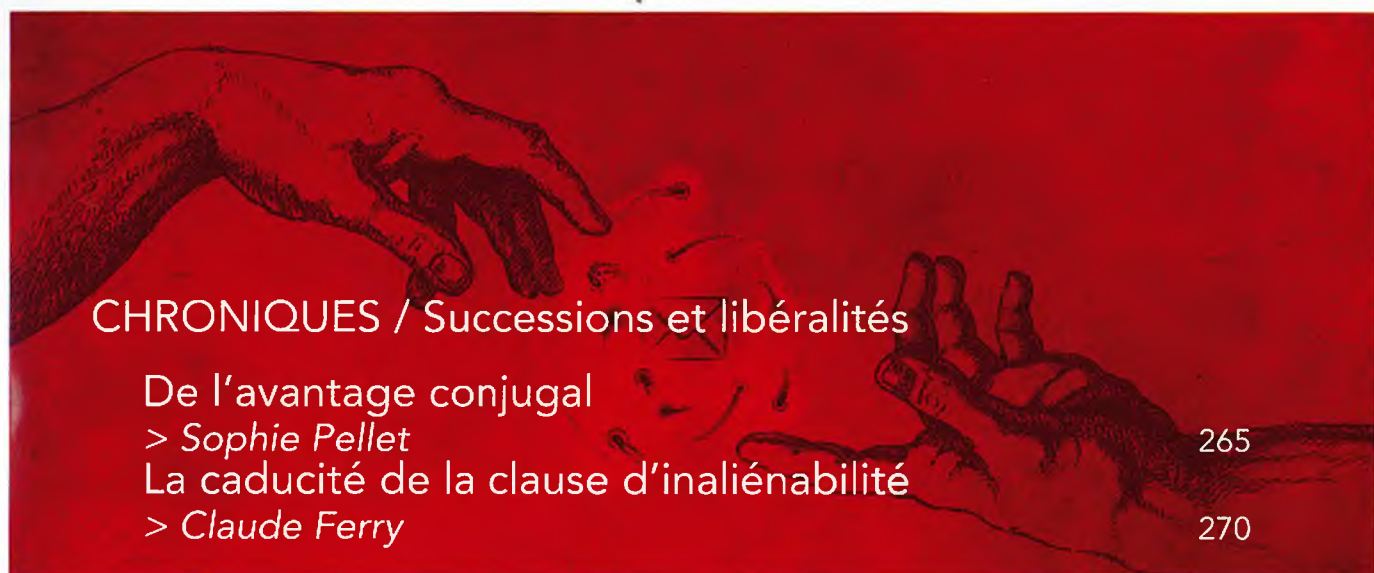


Recueil Dalloz

> hebdomadaire
195^e année
14 février 2019
n° 5 / 7806^e
pages 249 à 304



CHRONIQUES / Successions et libéralités

De l'avantage conjugal

> *Sophie Pellet*

265

La caducité de la clause d'inaliénabilité

> *Claude Ferry*

270

ÉDITORIAL

249 L'entreprise est-elle réfractaire au droit de propriété?, *Alain Couret*

ACTUALITÉS

- 253 Plan de sauvegarde (caution personne morale): inopposabilité de la déchéance du terme
- 255 Déclaration de nationalité (fraude): portée d'un acte de naissance falsifié
- 258 Loi « anti-casseurs »: adoption du texte par l'Assemblée nationale
- 259 Droits de la défense (mineur): inconstitutionnalité avec effet différé du régime
- 260 Détention (rapprochement familial): inconstitutionnalité avec effet différé du régime

POINT DE VUE

263 La République et la Nouvelle-Calédonie: une valse (des référendums) à trois temps?, *Vivien Hipeau*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 279 **Panorama:** Droit des contrats, *Mustapha Mekki*
- 294 **Notes:** Plus d'efficacité pour les pactes de préférence,
note sous Civ. 3^e, 6 déc. 2018, Sandrine Tisseyre
Sanction de la rétractation du promettant dans la promesse unilatérale de vente,
Civ. 3^e, 6 déc. 2018,
 - 298 • *avis Philippe Brun*
 - 301 • *note Mustapha Mekki*

ENTRETIEN

304 Pierre Pelouzet - Médiateur des entreprises:
les nouveautés suite à la loi ESSOC

DAJLOZ

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
et Philippe MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas LEFORT (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction: Véronique THILL

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, *Directrice*

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Gincette N'KOUA, *Responsable*

Tél.: 01 40 92 20 85

Service publicité: Myriam LACROIX, *Responsable*

Tél.: 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 645 € HT (658,55 € TTC)

Étranger: 711 € HT

Prix au numéro: 28,59 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Février 2019

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut



Origine du papier: Portugal
Tous de fibres recyclées: 0 %
Prot: 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Alain Couret

249

L'entreprise est-elle réfractaire
au droit de propriété?

ACTUALITÉS

252

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Garantie autonome: qualification et absence
de devoir d'information, *Com. 30 janv. 2019*
Intérêts bancaires (action en restitution):
application de la prescription quinquennale,
Com. 30 janv. 2019

Entreprise en difficulté

Substitution de cessionnaire: portée de
l'engagement de l'auteur de l'offre,
Com. 30 janv. 2019

Résolution du plan: faculté de déclaration
des créances dans la nouvelle procédure,
Com. 30 janv. 2019

Plan de sauvegarde (caution personne
morale): inopposabilité de la déchéance
du terme, *Com. 30 janv. 2019*

Contrôleur (créancier): irrecevabilité
du recours contre une ordonnance du
juge-commissaire, *Com. 30 janv. 2019*

Société et marché financier

Abus de biens sociaux (intérêt social): achats
à des fins personnelles de champagne,
Crim. 30 janv. 2019

254

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Prescription (suspension): portée d'une
demande de mesure d'instruction *in futurum*,
Civ. 2^e, 31 janv. 2019

Assurance fluviale (nullité): défaut de
déclaration d'un prêt garanti par une
hypothèque, *Com. 30 janv. 2019*

Famille-Personne-Succession

Déclaration de nationalité (fraude):
portée d'un acte de naissance falsifié,
Civ. 1^{er}, 30 janv. 2019

Succession (époux prédécédé): droit à
pension du conjoint successible dans le
besoin, *Civ. 1^{er}, 30 janv. 2019*

Succession Zadkine (enfant adultérin):
application dans le temps de la loi de 2001,
Civ. 1^{er}, 30 janv. 2019

Liquidation du régime matrimonial: portée
de la compétence du juge aux affaires
familiales, *Civ. 1^{er}, 30 janv. 2019*

257

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Accident de la circulation (assurance
obligatoire): application du règlement
Rome II, *CJUE 31 janv. 2019*

257

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Compétence du juge pénal: légalité du
décret sur la préparation du foie gras,
Crim. 29 janv. 2019

Loi « anti-casseur »: adoption du texte par
l'Assemblée nationale

Circulation routière (stationnement):
facture identifiant l'auteur de l'infraction,
Crim. 29 janv. 2019

Procédure pénale

Droits de la défense (mineur):
inconstitutionnalité avec effet différé du
régime, *Cons. const., 8 févr. 2019*

Constitution de partie civile (*electa una via*):
portée d'une déclaration de créance,
Crim. 30 janv. 2019

Détention provisoire (comparution
immédiate): dispense de débat et de
motivation, *Crim. 5 févr. 2019*

Détention (rapprochement familial):
inconstitutionnalité avec effet différé du
régime, *Cons. const., 8 févr. 2019*

260

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Étranger (rétention administrative):
appréciation des diligences accomplies par le
préfet, *Civ. 1^{er}, 30 janv. 2019*

261

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Discrimination (obligation de l'employeur):
agissements commis par des bénévoles,
Soc. 30 janv. 2019

Harcèlement moral (absence prolongée du
salarié): nullité du licenciement de la victime,
Soc. 30 janv. 2019

261

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Exequatur (ordre public international): juge
étranger ayant statué en équité,
Civ. 1^{er}, 30 janv. 2019

Compétence européenne (entente illicite):
action en réparation des victimes,
Civ. 1^{er}, 30 janv. 2019

Compétence européenne (champ
d'application): action d'un syndic de
procédure d'insolvabilité, *CJUE 6 févr. 2019*



POINT DE VUE

- 263 La République et la Nouvelle-Calédonie :
une valse (des référendums) à trois temps ?
par Vivien Hipeau



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

- 265 De l'avantage conjugal
par Sophie Pellet

- 270 La caducité de la clause d'inaliénabilité
par Claude Ferry

PANORAMA

- 279 Droit des contrats
décembre 2017-décembre 2018
par Mustapha Mekki

NOTES

- 294 Plus d'efficacité pour les pactes de préférence,
note sous Civ. 3^e, 6 déc. 2018
par Sandrine Tisseyre

Sanction de la rétractation du promettant
dans la promesse unilatérale de vente

- 298 avis sur Civ. 3^e, 6 déc. 2018
par Philippe Brun

- 301 note sous Civ. 3^e, 6 déc. 2018
par Mustapha Mekki



ENTRETIEN

- 304 Pierre Pelouzet - Médiateur des entreprises :
les nouveautés suite à la loi ESSOC

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr